



Club de soccer Dollard

Politique de remboursement des accréditations S1, S2, S3, S7, Théorie A & B, License C, DEP, License B, License A, UEFA

Les cours de certification des entraîneurs sont obligatoires pour tous ceux qui cherchent à entraîner les équipes récréatives et compétitives de CSD. Les entraîneurs nécessitant une certification pour ces équipes doivent avoir réussi cette exigence avant le 30 juin de l'année civile relative à leur désignation comme entraîneur.

Les cours de certification du personnel technique sont obligatoires pour toute personne qui cherche à évoluer au sein du personnel technique dans le cadre des programmes récréatifs et compétitifs du CSD.

Tous les cours d'accréditation technique et d'entraînement doivent être approuvés par le directeur technique avant de suivre le cours.

Les frais d'inscription à ces cours seront remboursés dans les 30 jours suivant la réception par le Club d'un reçu de paiement valide et d'une preuve de réussite du cours. Toutefois, la totalité du montant remboursé sera due et restituable au Club dans le cas du départ de l'entraîneur ou du personnel technique du Club, ou de la fin de son assignation dans un délai inférieur de 24 mois suivant la fin du cours complété. Cette personne sera également suspendue dans la base de données provinciale jusqu'à ce que le montant soit remboursé au CSD.

J'ai lu et compris les termes et conditions spécifiés ci-dessus.

Nom: _____ (Imprimer) Date: _____

Signature: _____

Personne autorisée à approuver la formation: _____ (Imprimer)

Fonction: _____ Signature: _____

Date d'approbation: _____

Date en vigueur: _____

Signature du president: _____